

COLONISATION.

LA Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes ses terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui devront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur patrie natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des applicants à des termes plus favorables qu'elle ne les a jamais ci devant offerts. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'évêque de Montréal s'occupent de la bâtisse de chapelles et envoient des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de faire son débet en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quoique l'Association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissans établissemens canadiens dans Stukely et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitans en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejoindra et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukely, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d. par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des arberges. Les terres sont couvertes de superbes sucreries, de mériers, hêtres, etc, et réalisent des produits abondans.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukely, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukely, et elles offirent en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukely à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la malle de Montréal à Sherbrooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus, une manufacture de potasse, une arberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celles de Stukely et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu' aussitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 50 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'à payer l'intérêt du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versements égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou relevance n'est jamais ensuite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les champs.

Le colon n'est pas obligé de faire moudre ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gèle les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, s'établir sur une terre de la Compagnie dans le Township de l'Est, jouir de tous les avantages de son pays natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paraissent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Césaire à Stukely est de douze lieues, par un bon chemin qui présente tous les jours les mailles de Montréal, de Sherbrooke et de Stamsoud. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'agent sur les lieux, M. GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. Ou, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuier, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On verra bien référer aux autres avissemens qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N. B. — Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certain ns avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée par les sous-signés à tous tels acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT, Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juil. Montréal, 4 août 1848. 1848.

DEMANDE

ON demande immédiatement à St. Constant un Instituteur pour tenir une Ecole Modéle, muni de certificats de moralité et de capacité; et un autre pour une Ecole commune. Une place comme Chantre est aussi offerte aux dits Instituteurs. S'adresser au Curé du lieu. — qf.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

- W. Workman, Président, A. Larocque, Y. Président, F. J. Hinccks, Hillolon, Damase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond, P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Moholland, Edwin Atwater, Parthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'octobre prochain. Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées) les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunira régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

VAIS

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert à fin d'obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière de la Sommeille vis-à-vis l'Eglise de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Manville.

Les péages qui seront demandés, sont:

- 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant. 2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers. 3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, additionne aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers. 4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et demi. 5° Pour chaque personne à pied: Un denier. 6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi. 7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, porc, autre animal de même taille: Un demi denier courant.

L'Assomption, 1er juin 1848.

INSTITUTEUR.

UN INSTITUTEUR d'expérience et qualifié pour tenir une Ecole Modéle, prendra un engagement pour une ou plusieurs années à enseigner au premier de juillet prochain, sous les ordres de Messieurs les Curés et Commissaires d'Écoles, soit dans le District de Montréal, des TROIS-RIVIÈRES ou de QUEBEC. Dans une Ecole Mixte; sa Dame peut prendre l'instruction de filles. Il peut enseigner la vraie prononciation de la langue anglaise. Le salaire de l'Instituteur sera déterminé d'après les meilleurs usages et sera réglé à l'avance de chaque année, par le Curé et le Commissaire d'Écoles. Il sera utile, par les catéchismes, les cérémonies du culte en général. Références: Messieurs les Curés et Commissaires d'Écoles. S'adresser tout par lettre à la personne ou aux personnes ci-dessus mentionnées, par le Curé de St. Charles de Bonaventure.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT A VAPEUR

MOULIN A FLEUR ET LA FARINE D'AVOINE. MOULIN DE LA FORTIFICATION. Coin de la rue St. Pierre et de la Ruelle Fortification. Anciennement la Fonderie de MM. HEDGE & RONDEX.

AUX FERMIERS ET DETAILLEURS DE GRAINS DE FLEUR.

LES SOUSSIGNÉS, venant de compléter un nouveau MOULIN A VAPEUR POUR LA FLEUR, ayant trois paires de moulins à vapeur, avec tout l'appareil nécessaire pour moudre le froment en fleur, est prêt à recevoir des commandes pour moudre.

Le Soussigné a aussi joint à son établissement un MOULIN A FARINE D'AVOINE, capable de moudre la farine d'avoine de première qualité. Les possesseurs de Grains, désirant la faire moudre trouvent leur avantage à favoriser son établissement, lequel y apportera un soin particulier à produire un excellent article. Les termes pour moudre seront modérés.

Le prix du marché sera payé pour du bon blé, de l'avoine et autres grains. JOHN BIRSS. Montréal, 17 avril 1848. N. B. Toute espèce de grains moulus, bons pour chevaux et animaux.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village St. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain. JOSEPH LAJEUNESSE. Montréal, 18 juillet 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND,

24, RUE ST VINCENT, MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné maintient ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les livres d'Écoles, etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller à acheter ailleurs. J. B. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLÉSIASTIQUE

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'ils viennent de transporter leur Ateliers Notre-Dame de la rue St. Vincent, où ils ont fait dernièrement annoncé qu'ils ont ouvert une Librairie, sous le nom de LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Catholiques. Ils ont aussi le patronage de la paroisse et particulièrement de l'école catholique ne le fera pas défaut, en la supériorité de leurs Livres et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur atelier. Ils ont aussi tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les ont vus. CHAPELEAU & LAMOTHE.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'excellent bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour l'avenir à la portée de tous moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER MAI prochain, l'AMBI DE LA REGION ET DE LA PATRIE, publiés par M. CHAPELEAU & LAMOTHE, de chaque semaine, sous son format actuel, jusqu'à la fin de l'année un superbe volume de 1,200 pages, sur la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., a raison de BOUZE CHÉLINS et DEMI par année, payable tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeraient pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE en six mois, payable par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir bien connaître le présent avis, et nous leur remercions respectivement; et les journaux qui échangeant avec nous, nous remercions, en le reproduisant, un service que nous leur rendons dans l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, à Québec, au bureau du Journal, No. 21, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. CROIX, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. FABRE, écrivain, No. 7, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE. Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-À-VIS LE SEMINAIRE DE MONTRÉAL, CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROLLAND DE NEW-YORK.

UN annonceur à MM. les Curés qu'il a transporté son fond d'Ornements d'Église à Québec, et qu'il vient de compléter un assortiment de ces objets, qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement. Au bout-courir et à l'Épave, on peut à MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage de répondre en leur offrant à dater de ce jour.

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTRÉAL. L'acheteur s'assurera que le prix qui lui est offert est le plus bas de ces objets, et que le prix de l'Épave, surtout en ÉCRITURES, est et sera des plus avantageux. Chaque article sera garanti et accepté de toute fausse représentation de qualité.

En plus on vend avec beaucoup de succès en or, argent et couleurs. Damas Blanc, Grand, etc. etc. brochés tout en or. (coulours variés) en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPES ET BANDS DE DALMATIQUES Ex desp d'or (imitation) à des prix très-riche et séduisant. Dans brochés en or et couleurs. (coulours variés) brochés riches, noirs et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES N. B. Les Croix, les Couronnes de Chape et les Bandes de Dalmatiens complètes sont toutes disponibles de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est plus dispendieuse.

ÉTOILES ET VOILES DE BÉNÉDICTION. Les Étoiles sont assorties de couleurs, plus ou moins riches et aux extrémités. Les Voiles sont assorties de couleurs, plus ou moins riches et aux extrémités.

ÉTOFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brocher et à des riches en or, argent et couleurs (d'après nouveaux). Moins d'or à effets riches et brillants. D'après brochés, tout en or, et en or et couleurs. Les prix de tous ces objets sont extraordinairement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre les très-prix et toujours à des prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabrications de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE. LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Oratoires Cibottes Barottes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Église dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation express (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article. On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter le moindre erreur, et les adresser à J. C. ROLLAND, No. 34, Cedar St. New-York.

P. GENDRON, IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés. On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLET D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CURETES, POLICES D'ASSURANCE, TRAICTES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCES, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRE-REDUIT.

LE VÉRITABLE POUTRIAT DE G. G. PIERRE

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE de 28 pouces de haut sur 22 pouces de large!! CETTE MAGNIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvres de l'École Napoléon, est mise en vente chez les Soussignés. L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui le GRAND APOUR DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si excellent Pontife. Les grands dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui méritent sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens. CHAPELEAU & LAMOTHE. Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Montréal, 19 novembre 1847.

NATUREL DE TEMPERANCE.

PAR LE R. P. CHINIQUY. RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & Cie. " " CHAPELEAU & LAMOTHE. A l'ÉVÊCHE.

A VENDRE

LES SOUSSIGNÉS offrent en vente, à des CONDITIONS TRES-MODÉRES, les dix emplacements et la terre ci-après désignés, savoir: 1° UN EMPLACEMENT situé dans le village d'industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent, de front sur un ar. ent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Église, bâti de Maison, boulangerie, Citerne, Grange, Hangar, Écurie et autres bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Peuple, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près de a la meilleure situation pour ce genre de commerce. 2° UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Église, avec les bâtimens dessus construits, consistant en Mûle en, Écurie et autres bâtimens. 3° UN terrain situé au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de la Sommeille à la ligne cadastrale, aussi bâtie de Maison Étable et autres bâtimens. Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à Auguste ROUSSEL, Citoyen Can. Ag. No. 18 rue St. Vincent, ou au So. signé, au Village d'Industrie. ETIENNE PARTENAIS. Montréal, 21 février 1848. — qf.

AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halifax, est formée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MARGREDES et les JUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York. — Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là. Montréal, 12 mai 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES, payable d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

Table with 2 columns: Description of subscription (Six lignes et au-dessous, etc.) and Price (20 2 6, etc.).

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & Cie., Librair. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. Vic. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Directeur. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école rue de l'Épave, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.